

**VALMEINIER et VALLOIRE : demande  
d'autorisation environnementale relative à  
l'Aménagement de la retenue d'altitude du Crey du  
Quart**

Du 28 Juillet 2021 au 30 Août 2021

# Observation n°1

Déposée le 28 Juillet 2021 à 10:38  
Par VENET CHRISTIAN

Observation:  
Test registre.  
Le commissaire enquêteur

---

## Observation n°2

Déposée le 31 Juillet 2021 à 17:06

Par BOUVIER Denis

Les Melezes

73450 Valmeinier

### Observation:

J'approuve totalement l'installation de cette retenue collinaire qui va permettre la production de neige de culture sur un secteur particulièrement stratégique pour l'exploitation du domaine skiable Galibier-Thabor car cela va permettre de maintenir enneigé une piste bleue accessible à tous les niveaux de skieurs et cela tout le long de la saison d'ouverture de la station. Il faut bien comprendre que l'absence de canon à neige à cet endroit particulier ne permettait pas l'accès au domaine de Valloire à des skieurs débutants. La cohérence d'un parcours skieur sur une station est un atout considérable pour recevoir une clientèle européenne adepte de pistes que l'on peut qualifier de familiales sans parler de l'aspect concurrentiel où il est essentiel que des stations comme Valmeinier-Valloire puissent peser face aux "usines à ski" françaises, suisses ou autrichienne. Par ailleurs compte tenu des enjeux économiques et climatiques en cours, l'adaptation est nécessaires pour entretenir un écosystème qui fait vivre de nombreuses personnes à Valmeinier, Valloire mais aussi au coeur de la vallée de la Maurienne. Cette retenue collinaire est également appelée à être exploitée pour les besoins en eau utiles pour le pastoralisme d'alpage qui fait son retour sur Valmeinier sur ce côté de la station. Sur le plan écologique, je constate que la SEMVAL a toujours été soucieuse de préserver la nature à Valmeinier en compensant largement les nuisances qu'ils pouvaient créer par ailleurs lors d'aménagement. Il suffit de venir en été pour s'en convaincre. Enfin n'oublions pas que des choix ont été effectué il y a quelques années en définissant des zones Natura 2000 et en installant la zone naturelle du Thabor afin de préserver de toutes atteintes une proportion importante de notre territoire. Il est donc raisonnable de pouvoir exploiter le domaine skiable actuel avec les contraintes actuelles d'enneigement sans que cela soit perçu comme une atteinte à l'environnement d'autant que l'eau transformée en neige au lieu de s'écouler en automne et en hiver, est stockée pour fondre à un moment ou la nature en a le plus besoin.

---

## Observation n°3

Déposée le 12 Août 2021 à 20:46

Par MICHAUD Hélène

47 Chemin St Blaise

73450 Valloire

### Observation:

Une stratégie à court terme engendrant d'importants dégâts sur l'environnement et contribuant à l'aggravation du réchauffement climatique.

D'année en année on se rend compte que les prévisions concernant le réchauffement climatique, ses conséquences, et plus généralement la pression de l'homme sur son environnement sont très en-dessous de la réalité. C'est pourtant sur des rapports anciens que s'appuie le dossier de la retenue du Crey du Quart.

Dans la présentation du projet, le paragraphe 5.2.3 intitulé « fiabilité de la station par rapport à l'enneigement naturel » reprend le rapport « Gestion durable des territoires de montagne - La neige de culture » qu'on peut trouver sur

[http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Etudes/Rapport\\_NeigeDeCulture\\_v27092011.pdf](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Etudes/Rapport_NeigeDeCulture_v27092011.pdf)

Ce rapport date de 2009. Il prévoit une augmentation de 150 mètres, 300 mètres et 600 mètres des altitudes de fiabilité de l'enneigement naturel pour un réchauffement respectif de 1°C, 2°C ou 4°C. La fiabilité de l'enneigement naturel se situerait donc à 1800 m pour un réchauffement de 4°C.

Quel optimisme ! Aujourd'hui on se demande plutôt ce qu'il adviendrait de l'humanité dans ce cas de figure.

Le premier volet du 6ème rapport du GIEC qui porte sur les bases scientifiques du climat et qui vient d'être publié, tout comme les éléments du second volet portant sur ses conséquences et qui ont été divulgués, sont extrêmement alarmants, mettant en évidence l'accélération de l'impact du réchauffement climatique et prévoyant des conséquences cataclysmiques avec un réchauffement de 2°C seulement.

Alors que la situation évolue beaucoup plus rapidement que prévu, la SEMVAL, pour justifier son projet, s'appuie sur des données non actualisées - le dernier hiver pris en compte est l'hiver 2017-2018 - et totalement dépassées.

Au paragraphe 5.2.1 où sont étudiées les plages de température propices à la production de neige de culture on note l'absence des données pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 qui auraient permis une meilleure vision de l'évolution.

Notons ensuite que l'introduction d'une moyenne du nombre d'heures où la température descend en dessous d'un certain seuil n'est pas un outil pertinent, d'autant que les données de l'année 2017-2018 qui apparaît comme exceptionnellement froide donnent une vision totalement faussée de la situation.

D'après le graphique de la page 15, la température minimale pour faire de la neige de culture est -3°. On constate que la température est descendue en dessous de -3° pendant environ

875 heures en 2014-2015,

760 heures en 2015-2016,

640 heures en 2016-2017.

La tendance à la baisse, une baisse rapide, apparaît comme évidente et c'est bien cet élément qui devrait être étudié avec la plus grande attention.

Pour ce qui est de l'enneigement en début de saison, la température minimale prise en compte pour produire de la neige de culture n'est plus -3°C mais -2°C. Il y a pour le moins une incohérence et si on peut considérer qu'aujourd'hui la production en 90 heures en début de saison de la neige de culture est possible, il est fort probable que ce ne soit plus le cas dans les années à venir.

A supposer que l'on puisse produire de la neige, il faudra également pouvoir la conserver.

En réalité ce sont les températures sur l'ensemble de l'hiver qui ont un impact sur l'enneigement : à quoi cela sert-il de produire de la neige si des températures trop élevées ou des pluies en altitude, comme on le voit de plus en plus fréquemment, la font fondre prématurément ? Cet aspect ne semble pas avoir été pris en compte.

Dans le paragraphe 5.2.2 intitulé « Etat futur » c'est l'hypothèse d'un réchauffement de la Terre de 2°C qui est reprise et traduite par un réchauffement uniforme de 2°C des températures de la station. Ce réchauffement uniforme est une approche non seulement extrêmement simpliste mais également totalement erronée de la situation. Il est en effet prouvé que les montagnes et les pôles sont les milieux où le réchauffement climatique est le plus prononcé sur la planète. Les températures se réchauffent deux fois plus vite dans les Alpes qu'à l'échelle mondiale et la région des Alpes du nord est celle qui se réchauffe le plus en France.

Le projet de retenue de la SEMVAL sur le massif du Crey du Quart justifié par des données contestables est une nouvelle étape pour tenter de faire perdurer un modèle économique condamné. Si au début du paragraphe 5.2.1 elle annonce que le dispositif devrait permettre d'enneiger les pistes dans 40 ou 50 ans, elle réduit ensuite l'horizon à 2040, dans moins de 18 ans ! Et c'était avant la publication du rapport extrêmement alarmant du GIEC !

Peut-on dès lors parler d'un projet de développement durable alors qu'il pourrait avoir une durée de vie d'une quinzaine d'années, les travaux devant s'échelonner sur 3 ans ?

Cette retenue va par ailleurs engendrer de très importants dégâts sur l'environnement ; elle fait l'objet d'une demande de dérogation exceptionnelle de destruction d'espèces animales protégées et d'habitats d'espèces protégées. Elle a reçu un avis défavorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes qui remet en cause l'intérêt public majeur du projet.

Les dégâts sur l'environnement seront irréversibles alors qu'incontestablement une nature préservée sera un atout majeur pour le tourisme de demain.

Il n'est par ailleurs pas raisonnable aujourd'hui de recourir à des expédients coûteux qui seront difficilement soutenables alors même que la pratique du ski tend à se réduire pour les nouvelles générations. Ces jeunes générations qui devront faire face à un coût prohibitif d'un séjour au ski, conséquence du coût des équipements lourds des domaines skiables, ont tendance à se montrer de plus en plus soucieuses des problèmes environnementaux. Tout comme les abus de la filière viande engendrent aujourd'hui le véganisme, il n'est pas à exclure que la destruction de l'environnement pour l'aménagement des domaines skiables entraîne un rejet de la pratique du ski. Les jeunes subiront de plein fouet les effets du réchauffement climatique, de la destruction de la biodiversité et plus généralement de l'environnement alors que ceux qui sont aujourd'hui aux commandes ne semblent pas voir au-delà de 2 ou 3 dizaines d'années au mieux.

La Cour des Comptes, dans son rapport public annuel de février 2018, mettait en avant la nécessité pour les stations de s'orienter vers un nouveau modèle de développement s'appuyant sur la qualité des sites et des paysages, ainsi que l'intérêt porté à la nature ou au patrimoine.

La MRAE, dans son avis sur le projet met en avant le fait qu'« aucune alternative, en termes de stratégie touristique, n'est proposée et ne semble avoir été envisagée en réponse à la problématique du changement climatique, explorant notamment la possibilité de maintenir l'activité touristique dans le cadre d'un modèle économique plus soutenable par exemple s'appuyant sur un tourisme de quatre saisons complémentaire de l'offre de ski. La seule voie retenue est celle de l'intensification de l'enneigement artificiel, avec de fortes incertitudes qui caractérisent l'évolution du climat et ses effets sur l'enneigement du massif alpin »

Tous les clignotants sont au rouge mais les stations continuent sur leur lancée.

Aujourd'hui la pandémie nous montre que nous ne sommes pas à l'abri de phénomènes que nous ne pouvons maîtriser. C'est maintenant qu'il faut agir si on veut éviter le cataclysme annoncé par le GIEC auquel la production de neige artificielle, forte consommatrice d'énergie va contribuer : pénurie d'eau, de nourriture, montée des eaux, canicules, extinction d'espèces...

Il est évident que le projet la SEMVAL va à l'encontre des gra

---

## Observation n°4

Déposée le 13 Août 2021 à 10:01

Par Deleglise Isabelle

Roche malotte zac les islettes

73450 Valmeinier

### Observation:

Je donne un avis favorable à l'aménagement de la retenue d'altitude du Crey du Quart.

Bien sincèrement

---

## Observation n°5

Déposée le 13 Août 2021 à 11:10

Par Payan Denis

Maison de Valmeinier

73450 Valmeinier

### Observation:

Bonjour, je suis le directeur de l'Office de Tourisme de la station de Valmeinier.

Je tenais à exprimer, en tout premier lieu, mon avis en tant que professionnel du tourisme de montagne. La récente et toujours d'actualité crise sanitaire a mis en lumière que le ski alpin n'avait pas d'alternative viable et sérieuse, à court terme, pour pérenniser l'économie de nos montagnes. C'est une voie qui a commencé à être développée il y a plus de 50 ans, et qui doit être certainement sécurisée, à court terme, pour faire face au défi climatique actuel. Même si l'on veut, si l'on doit ou si l'on est forcé à, préparer une alternative, celle-ci ne se mettra pas en place par un simple coup de baguette magique. Il faudra du temps...et donc il faudra au moins maintenir, pendant ce délai là, le schéma économique actuel afin de garantir la vie et l'emploi de l'immense majorité des habitants des vallées alpines.

Le projet de réserve collinaire s'inscrit parfaitement dans ce schéma de sécurisation du domaine skiable Galibier-Thabor.

Par ailleurs, nous savons tous que l'eau, déjà précieuse, le deviendra encore plus. Beaucoup de responsables ont compris qu'il fallait encourager le stockage et la sauvegarde de l'eau. Les éleveurs, l'agriculture savent combien il est important de pouvoir stocker de l'eau. Je pense donc personnellement que tout projet de stockage doit être le bienvenu. D'autant plus qu'aujourd'hui, ceux-ci font l'objet d'une attention toute particulière de la part des services d'état pour leur intégration paysagère.

En allant dans les extrêmes limites du changement climatique, tout stockage d'eau, dans un futur plus lointain et que franchement on ne souhaite pas, pourrait devenir tout simplement une réserve vitale nécessaire à la consommation humaine....On ne parlerait plus à ce moment-là de ski alpin, de tourisme ou même d'écologie,...mais tout simplement de survie.

Vous l'avez compris, je soutien ce projet et je fais confiance, tout autant, au maître d'ouvrage qu'aux services instructeurs pour prendre toutes les mesures nécessaires afin que celui-ci s'intègre parfaitement dans l'environnement existant.

Denis Payan.

---

## Observation n°6

Déposée le 15 Août 2021 à 09:51

Par Fontaine Philippe

### Observation:

Ce projet, comme les précédents, n'est pas une fuite en avant, mais une pérennisation du produit Galibier Thabor.

Le ski reste la principale source de capitaux pour pouvoir développer les activités 4 saisons.

Cela permettra aux gens qui ont choisi de venir vivre à Valmeinier, dont je fais parti, d'envisager sereinement leur avenir et celui du village.

---

## Observation n°7

Déposée le 15 Août 2021 à 18:18

Par LEVAVASSEUR GWENAELLE

Chalet Camille A, les Islettes

73450 VALMEINIER

Observation:

Bonjour,

Je suis commerçante à Valmeinier.

La retenue collinaire en projet sur le domaine Galibier Thabor est indispensable à la pérennité des communes Valmeinier/Valloire, mais aussi de la vallée entière.

En effet, il est évident que nous devons diversifier l'activité de nos stations. Cependant, étendre le champ d'activités de ces territoires ne peut se faire du jour au lendemain. Il faut du temps, et dans l'attente, il nous faut vivre... Aussi, afin de sauvegarder nos emplois et bon nombre de ceux de la vallée, la retenue collinaire est incontournable. Elle nous permettra de perpétuer et de maintenir le ski et ses activités dérivées.

Le domaine Galibier Thabor relie deux communes. Si les clients de l'une ne peuvent rejoindre la seconde par manque d'enneigement, ils éprouveront de la frustration et ne reviendront pas. Or si nous enregistrons une baisse de fréquentation, nos emplois seront vite en péril.

---

## Observation n°8

Déposée le 16 Août 2021 à 09:20

Par Baudin Alexandra

La Girodière

73450 VALMEINIER

### Observation:

Aménagement intéressant et obligatoire pour maintenir une liaison totale entre Valmeinier et Valloire pour une meilleure satisfaction client en début de saison hivernale.

---

## Observation n°9

Déposée le 17 Août 2021 à 14:16

Par BAUDIN Pascal

Les MELEZES

73450 VALMEINIER

Observation:

Bonjour,

J'apporte un avis très favorable à cette retenue colinéaire en mon nom mais aussi en tant que directeur de l'ESF de VALMEINIER et aussi comme 1er adjoint à la commune de VALMEINIER.

Cette retenue va permettre de conforter la liaison avec le domaine de VALLOIRE et assurer un retour par une piste facile sur le village historique de VALMEINIER, elle va permettre d'alimenter en eau les alpages qui se situe sur le domaine du crey du quart et ainsi assurer de l'eau aux vaches laitières plus facilement. La garantie de la liaison va nous garantir des revenus et nous permettre de rester au pays ainsi que nos enfants.

La garantie de l'économie d'hiver pourra nous permettre d'envisager une transition douce et une diversification dans les décennies à venir.

L'hiver 20/21 nous a bien fait voir que notre montagne sans le ski tout est fini.

VALMEINIER à beaucoup de projet pour développer la saison d'été mais cela se fera avec l'économie du ski de piste.

Je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

---

## Observation n°10

Déposée le 17 Août 2021 à 16:14

Par Magne Benjamin

Apt 16 immeuble avenir 3

73450 Valmeinier

Observation:

Avis positif pour cette retenue. J'espère que le projet va se réaliser.

---

## Observation n°11

Déposée le 17 Août 2021 à 16:25  
Par FAVRE-BONTÉ Anne-karine  
L ours blanc  
73450 Valmeinier

### Observation:

Projet très bien étudié et indispensable pour la liaison Valmeinier-Valloire. La pérennité du Village et de nos station en dépendent fortement.

Je suis entièrement favorable à ce projet.

---

## Observation n°12

Déposée le 17 Août 2021 à 16:34  
Par BERNARD ERIC

73660 SAINT REMY DE MAURIENNE

### Observation:

Avis très favorable pour ce projet dans le but de pérenniser l'économie locale.

---

## Observation n°13

Déposée le 17 Août 2021 à 17:00

Par imbembo laurent

### Observation:

L économie générée par les sports d hiver est vraiment importante et primordiale pour le monde de la montagne

Il est impératif de pouvoir skier de Décembre à Avril pour avoir une saison pleine

Sans neige de culture il n est plus possible de le faire d ou l importance de cet retenue d eau

---

## Observation n°14

Déposée le 17 Août 2021 à 17:45

Par Anonyme

### Observation:

Un projet cohérent qui permettra d'assurer un retour et une liaison plus facile entre le deux stations.

Il me parrait indispensable de consolider l'industrie du ski, qui fait vivre nos montagnes et nos vallées.

---

## Observation n°15

Déposée le 17 Août 2021 à 17:55

Par jourdain patrick

le chevillard 152 impasse du serpolet

73220 Saint Alban d'Hurtières

### Observation:

je donne un avis favorable a la creation de cette retenue d altitude du crey du quart

---

## Observation n°16

Déposée le 17 Août 2021 à 18:57

Par GUILLAUME Jacques

2 IMPASSE DU COTEAU DU ROI

37600 LOCHES

### Observation:

Cette retenue du Crey du Quart sera précieuse pour permettre les liaisons des 2 domaines  
( Valmeinier et Valloire ) tout au long de la saison

---

## Observation n°17

Déposée le 17 Août 2021 à 20:42

Par Talon Bertrand

235 Monteede Pre Chevalier

73140 St Martin De La Porte

Observation:

Je suis pour

Projet intelligent qui va permettre d améliorer la liaison Valmeinier -Valloire

Rendant l éparpillement des clients plus facile car naturel

Les pistes existent mais sont sous-employées, les remontées sont là.

Plus de sécurité et de plaisir pour nos clients

Plus ils reviendront nous voir

---

## Observation n°18

Déposée le 17 Août 2021 à 21:47

Par Albrieux Jérémy

Pierre benoit

73450 Valmeinier

Observation:

Je suis favorable au projet.

Celui-ci est nécessaire à la liaison Valmeinier Valloire.

---

## Observation n°19

Déposée le 18 Août 2021 à 08:41

Par LEARD Joel

14 route de Lalérieux

73300 JARRIER

### Observation:

Avis très favorable pour un dossier mûrement réfléchi et intensément argumenté. L'assurance d'une liaison pérenne entre Valmeinier et Valloire est un enjeu crucial pour l'économie de nos deux Stations ( comme le démontre très bien le tableau qui fait référence aux chiffre d'affaire de vente de forfaits en période normale et en période \*dégradée\*. Alors trois fois OUI pour cette retenue. — Pour ceux qui en station vivent directement du ski. — Pour l'économie de la vallée et plus encore. — Pour l'agro-pastoralisme

---

## Observation n°20

Déposée le 18 Août 2021 à 09:32  
Par BOZONNET Pierre  
374 RUE DE LA MALADIERE  
73870 ST JULIEN MONT DENIS

Observation:

Bonjour,

Je me permets de poster cet avis en tant que moniteur de ski à l'ESF Valmeinier 1800 pour signifier à quel point cette retenue colinéaire du Crey du Quart est importante.

En effet, j'estime cet investissement est primordial pour assurer une liaison pérenne entre les domaines de ski de valmeinier et valloire. L'économie de montagne ne peut pas se passer d'une activité majeure qu'est le ski.

Ensuite, l'été, cette retenue permettra de disposer d'un point d'eau supplémentaire qui pourra toujours être utile à de l'irrigation entre autre.

Enfin, ce genre de retenues d'eau apporte un plus en termes de paysage avec notamment un point d'eau qui est très agréable à contempler.

Je vous remercie pour votre attention.

Cordialement.

Pierre BOZONNET

---

## Observation n°21

Déposée le 18 Août 2021 à 14:33

Par Chaumaz Sylvain

### Observation:

Avis très favorable pour ce projet qui sera un atout majeur pour la pérennité de notre liaison entre valmeinier et valloire ainsi que pour notre économie locale.

---

## Observation n°22

Déposée le 18 Août 2021 à 15:11

Par Anonyme

Observation:

Un avis favorable, pour un projet responsable, indispensable et respectueux des contraintes environnementales.

---

## Observation n°23

Déposée le 18 Août 2021 à 18:06

Par Gondicart Laurent

Résidence le belvédère

73450 Valmeinier

### Observation:

Je suis pour ce projet qui vise à pérenniser le ski et les emplois sur la commune.

---

## Observation n°24

Déposée le 18 Août 2021 à 18:11

Par MERLOZ DAVID

130 ROUTE DU BONRIEU

73300 ST PANCRACE

### Observation:

La retenue d'altitude du CREY DU QUART me permet essentielle pour l'avenir de notre domaine skiable .

Elle va permettre la sécurisation de la neige sur le versant VALMEINIER pour un retour ski garanti.

Elle va permettre l'irrigation sur ce versant pour faciliter le pastoralisme dans ce secteur .

L'avenir économique et touristique de la commune en à évidemment besoin pour les années futures ce qui permettra de maintenir les futures générations au pays .

David Merloz

Directeur technique ESF VALMEINIER

Artisan électricien

---

## Observation n°25

Déposée le 19 Août 2021 à 08:47  
Par MAGNIN CHRISTIAN  
ECOLE DU SKI FRANCAIS  
73450 VALLOIRE

### Observation:

Christian Magnin, directeur ESF Valloire :

Je voudrais par la présente, mettre en avant l'importance de la retenue collinaire prévue sur la station de Valmeinier. En effet, cette dernière est primordiale pour assurer l'enneigement pour la liaison du domaine skiable Galibier-Thabor. Cela nous permettra de garantir un prix de forfait qui couvre les investissements et la pérennité de notre modèle économique.

Le ski reste et restera la principale source de revenus des stations de sports d'hiver et permettra aux générations futures de vivre de cet héritage qui nous a été transmis.

---

## Observation n°26

Déposée le 19 Août 2021 à 10:04

Par Acard Isabelle

Le Belvédère, Le chapier, Valmeinier 1800

73450 Valmeinier

Observation:

Avis favorable.

---

## Observation n°27

Déposée le 19 Août 2021 à 11:00

Par Baudin Christophe

La girodière

73450 Valmeinier

Observation:

Bonjour,

Je donne un avis favorable à la création de la retenue colinéaire.

En effet cet aménagement va pérenniser la liaison du domaine skiable Galibier Thabor.

Le secteur du Crey du quart ( 1er secteur de la station de Valmeinier qui a été aménagé pour le ski alpin) est le centre du domaine skiable Valmeinier Valloire.

Son exposition nord permet de garder une neige de qualité durant toute la saison, la création de la retenue permettra d'assurer une liaison ski au pied permanente Jusqu'a Valmeinier village et permettra ainsi de profiter d'une neige de qualité dans le secteur du Crey du quart.

De plus le Sommet du Crey du quart constitue l'axe principal de liaison du domaine Galibier Thabor, pérenniser son accès durant toute la saison est un point fort pour les deux stations.

J'ai grandi au village de Valmeinier, je peux aujourd'hui travailler vivre avec ma famille à Valmeinier.

Par la passé nos aînés ont fait des choix pour voir le tourisme et la station naître et se développer.

Ce projet est un point important pour la station et le village, pour les gens, les familles qui vivent de cette activité économique direct ou indirect qu'est le tourisme.

Christophe Baudin

Moniteur de ski / Artisan charpentier

---

## Observation n°28

Déposée le 19 Août 2021 à 12:26

Par Mezerette Yann

3 roche malotte

73450 VALMEINIER

### Observation:

Avis très positif sur ce projet qui semble indispensable au bon fonctionnement de la station et ça pérennisation..

---

## Observation n°29

Déposée le 19 Août 2021 à 13:31

Par Giraud Nicolas

517 ch les clots

73450 Valloire

### Observation:

Nous avons vu cet hiver 2021 un effondrement économique liés à l'arrêt des remontées mécaniques à cause du Covid.

Les activités alternative ne peuvent remplacer le poids économique du ski Sur son plan large ( restauration, Les écoles de ski, fournisseurs, commerçant...etc). Elles sont simplement complémentaires au système économique des stations.

les retenues eau sont un point essentiel à ce système économique en vue d'une réduction du manque de neige au moins jusqu'à 2000 m. Elles permettent aussi de produire de la neige en début de saison La ou la demande électrique est la moins forte et pour finir beaucoup de nos retenus sont en altitude ce qui permet d'avoir une réserve d'eau le jour où nos forêts seront au proie des flammes. Cela est déjà arrivé sur la commune Orelle par exemple en 1982 ou pralognan la vanoise en 2003 .

En vu du réchauffement climatique il serait dommage de se privé de cette ressource en eau qui protégerai tout un écosystème d'une forêt .

Monsieur giraud nicolas .

---

## Observation n°30

Déposée le 19 Août 2021 à 18:35

Par MASCLET Claudette

335 Route du Serroz

73450 Valloire

### Observation:

pour, arriver a finir une saison correctement, merci d'essayer de mettre tout en oeuvre pour l'avenir de nos enfants.....!! avec tout nos soutiens.

---

## Observation n°31

Déposée le 20 Août 2021 à 17:34

Par Anselmet Marie

Le point ravier

73450 Valloire

### Observation:

Oui il faut soutenir les projets de retenue d'eau, intelligent pour gérer l'eau nécessaire pour l'enneigement de nos stations afin de s'assurer d'un hiver sur les skis pour nos clients.

L'avenir de nos villages de montagnes et donc de nos enfants est lié à la pérennité économique de nos stations de ski.

Le tout ski c'est fini mais sans le ski tout est fini. Pourrions nous tous vivre à Paris ?

---

## Observation n°32

Déposée le 22 Août 2021 à 09:58

Par Anonyme

Observation:

Plus que Favorable

---

## Observation n°33

Déposée le 22 Août 2021 à 13:38

Par G Jocelyne

73450 Valmeinier

### Observation:

Je suis très favorable à cette retenue indispensable pour maintenir une liaison entre les deux parties du domaine accessible à tous

---

## Observation n°34

Déposée le 23 Août 2021 à 08:36

Par MAGNIN VERONIQUE

50 IMPASSE DU BOIS

73140 ST MARTIN D ARC

### Observation:

Je dépose un avis favorable pour la création de la retenue colineaire du Crey du Quart , qui me semble utile pour l'avenir de nos stations

---

## Observation n°35

Déposée le 24 Août 2021 à 09:08

Par giraud eric

les clots

73450 Valloire

### Observation:

Indispensable cette retenue pour l'avenir de nos stations et pour que nos jeunes, et les moins jeunes puissent travailler et rester au pays, et ne pas EMIGRER vers t'autre destination.

---

# Observation n°36

Déposée le 25 Août 2021 à 20:44

Par association VNEA (Valloire Nature Et Avenir)

BP 8 , L'archaz

73450 Valloire

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part au nom de l'association Valloire Nature Et Avenir de notre avis au sujet du projet de retenue collinaire du Crey du Quart de la SEMVAL en cours d'enquête publique.

Nous avons pris connaissance du projet dont vous trouverez ci-après un résumé très succinct.

Vous pourrez constater que notre démarche se différencie des personnes qui bien souvent se positionnent par une ou deux phrases dans le registre d'enquête en faveur du projet en utilisant des slogans chocs telles que « Pour l'avenir de notre station » , « Pour que nos enfants puissent rester au pays », « Pour l'interconnexion des domaines de Valmeinier et Valloire » , objectifs auxquels tout le monde est forcément favorable y compris nous-mêmes, et ce afin de susciter l'adhésion mais sans passer une minute à étudier si le projet soumis permettra réellement de les atteindre. De notre côté, nous nous sommes livrés à une étude détaillée du dossier. A l'issue de cette étude, nous avons le regret d'émettre un avis défavorable à ce projet dont les bénéfices nous paraissent très incertains face à des coûts environnementaux majeurs et certains pour la collectivité.

Notre résumé du projet de retenue collinaire du Crey du Quart : La retenue aura une capacité de 140 000m<sup>3</sup> d'eau. Elle s'étendra sur une surface de 1.8 hectares. Elle sera réalisée au lieu dit Plan Rougé sur le Crey du Quart, en crête (retenue dite sommitale). La retenue détruira une zone humide de plus de 2000 m<sup>2</sup>. Elle aura au global un impact majeur sur la biodiversité (voir avis négatif du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne Rhone Alpe). Elle aura une profondeur maximum de 16 mètres. Elle sera ceinturée par 2 digues, situées à l'Est et à l'Ouest qui retiendront l'eau sur une hauteur de respectivement 12 mètres et 6 mètres. Aucune étude sur l'impact paysager n'a été réalisée à notre connaissance. Une étude du risque de rupture de la digue est incluse avec un risque de sécurité publique pour Saint Martin d'Arc et Valloire. La retenue sera essentiellement remplie par pompage à la fin du printemps par un captage dans la Neuvache. Aucune information n'est fournie sur l'aspect et l'utilisation éventuelle de cet ouvrage pendant l'été. A la fin de l'automne, la retenue permettra d'alimenter en eau l'usine à neige et les enneigeurs, qui produiront éventuellement plus de 280 000m<sup>3</sup> de neige artificielle si la température est suffisamment négative (l'information sur les températures moyennes repose sur des données obsolètes non actualisées)... la neige artificielle produite sera utilisée principalement pour sécuriser l'enneigement en début de saison. Le coût estimé de ce projet est de plus de 7,34 millions d'euros, in fine garantis par la collectivité publique qui contrôle la SEMVAL et donc par les contribuables du département. Le projet a été auto-classé d'intérêt public majeur par l'aménageur qui a réalisé le dossier d'enquête. La SEMVAL emploie 56 équivalents temps plein. Celle-ci évalue la diminution du chiffre d'affaires en cas de mauvais enneigement à 795keuros par an sur la base de la saison 2015 qui a vu un enneigement défaillant à Noël (soit 8% du chiffre d'affaire annuel de la SEMVAL mais sans que cette baisse soit forcément répercutée au niveau des autres acteurs de la station ce qui nous apparaît le plus important).

Ce qui justifie notre avis défavorable :

1) Sécurité : Nous nous interrogeons sur les problèmes de sécurité des biens et des personnes que pourrait poser la réalisation de ce projet en cas de rupture de la digue : renardage, séisme, inondation millénaire,... Certes, une étude spécifique de rupture de digue est contenue dans le dossier d'enquête et essaie d'être rassurante. Mais, pour nous, ses conclusions sont inquiétantes tant les conséquences seraient catastrophiques. Les mesures d'évitement qui sont décrites nous paraissent bien hasardeuses et conditionnelles. Cette étude indique en effet qu'en cas de rupture de la digue coté Est ou Ouest, une lave de boue et de matériaux atteindrait Saint Martin d'Arc en 7 minutes et Valloire en 3 minutes avec « des enjeux humains et matériels importants » (sic). Quand on voit les catastrophes de la vallée de la Roya ou plus récemment celles qui ont affecté la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il nous semble que les cas d'inondations improbables ne le sont plus vraiment. Cela doit être pris en compte. Sachant que la finalité de la retenue est la production de neige artificielle pour garantir le début de saison et durera les trois mois de la saison au maximum, nous pensons que le principe de précaution devrait prévaloir. La neige artificielle est seulement une solution de garantie d'enneigement en début de saison qui ne doit pas créer des risques naturels supplémentaires pour les biens et les personnes.

## 2) Un aménagement pensé pour le « TOUT SKI »

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, la création de cette retenue collinaire de grande capacité suscite les observations critiques suivantes :

a) Comme l'Autorité environnementale, nous remarquons que le projet de retenue collinaire est justifiée par des données de température qui sont antérieures à 2017. Pourquoi la SEMVAL n a-t-elle pas utilisé des données plus récentes ? Pour nous, avant même sa réalisation, ce projet de retenue collinaire est entachée d'une forte incertitude quand on lit les derniers rapports du GIEC . Ceux-ci font état d'une accélération du réchauffement climatique. Les chiffres mêmes de la SEMVAL font d'ailleurs état d'une diminution de la fréquence des plages de température inférieure à - 3 degrés, permettant la production de neige de culture. D'après les chiffres de la SEMVAL, on constate que la température est descendue en dessous de -3° pendant environ

- 875 heures en 2014-2015,
- 760 heures en 2015-2016,
- 640 heures en 2016-2017.

L'évolution négative est donc déjà parlante.

Ces informations sont corroborées par le fait que certaines stations ont été ces dernières années dans l'impossibilité de faire fonctionner leurs installations de neige de culture. Ainsi , pendant la saison 2018/2019, les canons à neige du Grand-Bornand ont fonctionné 48h!!!! (source : un employé des remontées mécaniques). Quelles sont les données de la SEMVAL et pourquoi ne sont-elles pas dans le dossier d'enquête publique ?

Est-il raisonnable qu'une structure semi-publique consacre des investissements aussi considérables alors que l'on est pas sûr que l'ouvrage pourra réellement être utilisé sur une longue période ?

b) Le projet de retenue collinaire de la SEMVAL s'inscrit de manière évidente dans la continuation d'une politique touristique orienté vers le « tout ski » alors que tous les acteurs s'accordent pour dire que le tourisme « 4 saison », « multi-activités » où l'on skie quand il y a de la neige et où l'on passe sur d'autres activités quand la neige n'est plus présente est une stratégie bien meilleure (avec moins d'investissements) et plus durable (voir le document DOO du SCOT Maurienne).

En supposant que cette production de neige artificielle soit possible, le projet de la SEMVAL consistant à produire en grande quantité de la neige artificielle pour enneiger complètement des pistes comme celles de l'Armera va donc à rebours de ce qu'il faudrait faire.

D'autre part, est-il raisonnable de consacrer autant d'investissements pour faire skier des clients sur des bandes de neige au milieu de la montagne brune ? Ce n'est pas ce que vient rechercher la clientèle qui ne souhaite pas skier dans ces conditions. Cette question est totalement éludée.

Ce sujet est d'ailleurs conforme à la doctrine de l'État et du SRADDET sur le sujet : la neige de culture doit être une aide à l'exploitation à court terme et ne peut en aucun cas être une solution d'adaptation de l'activité des domaines skiable au changement climatique, en palliant l'absence de neige naturelle qu'elle doit seulement "compléter".

Pour nous, ce projet par sa vocation « tout ski » va donc à rebours de ce qu'il faudrait faire.

c) Une verrue dans le paysage : Les dimensions de l'ouvrage parlent pour elles-mêmes. Ce projet par son positionnement en crête et avec des dimensions aussi imposantes (digues jusqu'à 12 mètres de haut) se verra depuis tous les points de vue de la région comme une vilaine excroissance. Est-ce vraiment nécessaire et compatible avec un tourisme authentique que le SCOT Maurienne définit comme un objectif dans son document DOO ?

d) Energie nécessaire pour faire fonctionner la retenue collinaire.

Dans sa réponse à l'avis de l'AE, la SEMVAL évalue à 1 000 000 KWh l'énergie nécessaire pour faire fonctionner la retenue collinaire et à 2 100 000 KWh l'énergie totale nécessaire pour faire fonctionner les installations de production de neige de culture une fois le projet réalisé.

C'est absolument considérable !!!

Par comparaison, on peut donner quelques ordres de grandeur pour visualiser ce que cette énergie additionnelle représente. En France, un logement de taille moyenne consomme environ 2.700 kWh d'électricité par an (hors chauffage). C'est l'énergie nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble du logement : appareils de cuisine (four, frigo, plaques), éclairage, machine à laver, sèche-linge, télévision, ordinateur...

Dans le cas du projet de retenue collinaire du Crey du Quart, cela veut dire que ce nouveau projet représente une énergie supplémentaire annuelle équivalente à ce qui est consommé par 370 logements ( 1 000 000kwh divisé par 2700Kwh). Un foyer moyen étant composé de 4 personnes, cela veut dire que la station de Valmeinier, va consommer en plus avec ce projet l'énergie annuelle de 1500 personnes soit approximativement 3 fois sa population (la population de Valmeinier s'élève à 550 personnes). Est-ce raisonnable dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique où le but est rappelons de diviser par 5 les émissions de GES et donc, pour faire simple, de diminuer un peu du même ordre la consommation d'énergie ! Pour nous, prévoir une

multiplication par 3 de cette consommation d'énergie dans le cadre du projet relève de l'inconscience ! Tôt ou tard, cet équipement de neige de culture ne pourra plus être utilisé car trop coûteux face aux objectifs d'économie d'énergie à atteindre dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

3) Environnement: En terme d'environnement, il est clair que le projet aura en effet un impact très négatif avec la disparition d'une zone humide,... un impact important sur la biodiversité (flore, faune,...) Voir l'avis défavorable du CSRPN dont les arguments scientifiques ont été élaborés par des spécialistes du domaine, sous l'autorité des services de l'état, et dont nous ne voyons pas l'intérêt de les répéter tant ils sont parlants. Il n'y a pas lieu de les mettre en doute et nous les reprenons intégralement à notre compte.

En conclusion : Sans vouloir nous opposer à tout projet de développement, nous sommes donc défavorables à ce méga projet.

Nous pensons que ce nouveau projet de grande retenue collinaire ne s'inscrit pas dans une politique de tourisme « 4 saisons » mais dans la continuité du développement « tout ski ». Nous n'acceptons plus l'argument du « laisser nous faire une dernière fois » un projet à rebours de ce qu'il faudrait faire, sous couvert de pouvoir financer la transition vers le nouveau modèle « 4 saisons » plus durable mais qui est toujours repoussé aux calendes grecques.

D'autre part, la qualification de projet d'intérêt public majeur (afin d'aller récupérer des subventions payées par la collectivité AURA) nous semble tout à fait scandaleuse. Si les mots ont un sens, cette qualification d'intérêt public majeur doit être retirée.

Nous pensons que toutes les solutions alternatives à ce projet n'ont pas été étudiées et notamment la collaboration avec la SEM Valloire avec son installation du lac de la Vieille. Celle-ci a certes rejeté toute coopération car elle veut probablement favoriser son projet d'extension du domaine skiable vers le pas des Griffes. Mais ce projet a été annulé pour l'instant en justice. Nous espérons donc qu'il ne se fera pas... Dans ce contexte, une coopération entre la SEMVAL et la SEM Valloire pourrait être réinitialisée en évitant ce qui ressemble à des égoïsmes de chapelle.

Rappelons que la doctrine de l'État et du SRADDET est que la neige de culture doit être une aide à l'exploitation à court terme en "complétant" ce qui viendrait à manquer, pas en enneigeant ex nihilo des pistes de bout en bout... Pour l'instant nous ne voyons pas les raisons techniques qui feraient que l'installation du lac de la Vieille ne pourrait pas être utilisée pour « compléter » l'enneigement défaillant coté de Valmeinier ou coté Valloire et garantir cette liaison entre les 2 stations dont nous comprenons l'intérêt stratégique. La SEM Valloire n'a-t-elle pas dit dans sa réponse qu'elle était prête à effectuer des optimisations une fois le projet de la SEMVAL engagé.

Cela prouve bien qu'il n'y a pas de points techniques rédhibitoires à cette coopération.

Pour toutes ces raisons et celles mentionnées plus haut et face à des bénéfices qui ne nous apparaissent pas primordiaux, notre association émet un avis négatif sur le projet de retenue du Crey du Quart.

Monsieur le commissaire enquêteur, ne laissez pas faire un projet anachronique aux conséquences globalement néfastes alors que d'autres solutions sont possibles. Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Régis de Poortere  
Président de l'association  
Valloire Nature Et Avenir

1 document joint.

---



**Association Valloire Nature Et Avenir**  
**L'Archaz, BP 8**  
**73450 Valloire**  
Email : [contact@vnea.net](mailto:contact@vnea.net)  
Site Web : <http://www.vnea.net>

Valloire, le 26 Août 2021

Destinataire : Commissaire Enquêteur

Copie

Mr le Commissaire Enquêteur  
Enquête Retenue Collinaire Crey du Quart  
Mairie de Valmeinier  
73450 Valmeinier

**Objet: Enquête Retenue Collinaire Crey du Quart**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part au nom de l'association Valloire Nature Et Avenir de notre avis au sujet du projet de retenue collinaire du Crey du Quart de la SEMVAL en cours d'enquête publique.

Nous avons pris connaissance du projet dont vous trouverez ci-après un résumé très succinct.

Vous pourrez constater que notre démarche se différencie des personnes qui bien souvent se positionnent par une ou deux phrases dans le registre d'enquête en faveur du projet en utilisant des slogans chocs telles que « Pour l'avenir de notre station », « Pour que nos enfants puissent rester au pays », « Pour l'interconnexion des domaines de Valmeinier et Valloire », objectifs auxquels tout le monde est forcément favorable y compris nous-mêmes, et ce afin de susciter l'adhésion mais sans passer une minute à étudier si le projet soumis permettra réellement de les atteindre. De notre côté, nous nous sommes livrés à une étude détaillée du dossier. A l'issue de cette étude, nous avons le regret d'émettre un avis défavorable à ce projet dont les bénéfices nous paraissent très incertains face à des coûts environnementaux majeurs et certains pour la collectivité.

**Notre résumé du projet de retenue collinaire du Crey du Quart :** La retenue aura une capacité de 140 000m<sup>3</sup> d'eau. Elle s'étendra sur une surface de 1.8 hectares. Elle sera réalisée au lieu dit Plan Rougé sur le Crey du Quart, en crête (retenue dite sommitale). La retenue détruira un zone humide de plus de 2000 m<sup>2</sup>. Elle aura au global un impact majeur sur la biodiversité (voir avis négatif du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne Rhone Alpe). Elle aura une profondeur maximum de 16 mètres. Elle sera ceinturée par 2 digues, situées à l'Est et à l'Ouest qui retiendront l'eau sur une hauteur de respectivement 12 mètres et 6 mètres. Aucune étude sur l'impact paysager n'a été réalisée à notre connaissance. Une étude du risque de rupture de la digue est incluse avec un risque de sécurité publique pour Saint Martin d'Arc et Valloire. La retenue sera essentiellement remplie par pompage à la fin du printemps par un captage dans la Neuvache. Aucune information n'est fournie sur l'aspect et l'utilisation éventuelle de cet ouvrage pendant l'été. A la fin de l'automne, la retenue permettra d'alimenter en eau l'usine à neige et les enneigeurs, qui produiront éventuellement plus de 280 000m<sup>3</sup> de neige artificielle si la température est suffisamment négative (l'information sur les températures moyennes repose sur des données obsolètes non actualisées)... la neige artificielle produite sera utilisée principalement pour sécuriser l'enneigement en début de saison. Le coût estimé de ce projet est de plus de 7,34 millions d'euros, in fine garantis par la collectivité publique qui contrôle la SEMVAL et donc par les contribuables du département. Le projet a été auto-classé d'intérêt public majeur par

l'aménageur qui a réalisé le dossier d'enquête. La SEMVAL emploie 56 équivalents temps plein. Celle-ci évalue la diminution du chiffre d'affaires en cas de mauvais enneigement à 795keuros par an sur la base de la saison 2015 qui a vu un enneigement défaillant à Noël (soit 8% du chiffre d'affaire annuel de la SEMVAL mais sans que cette baisse soit forcément répercutée au niveau des autres acteurs de la station ce qui nous apparaît le plus important).

### **Ce qui justifie notre avis défavorable :**

**1) Sécurité :** Nous nous interrogeons sur les problèmes de sécurité des biens et des personnes que pourrait poser la réalisation de ce projet en cas de rupture de la digue : renardage, séisme, inondation millénaire,.... Certes, une étude spécifique de rupture de digue est contenue dans le dossier d'enquête et essaie d'être rassurante. Mais, pour nous, ses conclusions sont inquiétantes tant les conséquences seraient catastrophiques. Les mesures d'évitement qui sont décrites nous paraissent bien hasardeuses et conditionnelles. Cette étude indique en effet qu'en cas de rupture de la digue coté Est ou Ouest, une lave de boue et de matériaux atteindrait Saint Martin d'Arc en 7 minutes et Valloire en 3 minutes avec « des enjeux humains et matériels importants » (sic). Quand on voit les catastrophes de la vallée de la Roya ou plus récemment celles qui ont affecté la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il nous semble que les cas d'inondations improbables ne le sont plus vraiment. Cela doit être pris en compte.

Sachant que la finalité de la retenue est la production de neige artificielle pour garantir le début de saison et durera les trois mois de la saison au maximum, nous pensons que le principe de précaution devrait prévaloir. La neige artificielle est seulement une solution de garantie d'enneigement en début de saison qui ne doit pas créer des risques naturels supplémentaires pour les biens et les personnes.

### **2) Un aménagement pensé pour le « TOUT SKI »**

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, la création de cette retenue collinaire de grande capacité suscite les observations critiques suivantes :

- a) Comme l'Autorité environnementale, nous remarquons que le projet de retenue collinaire est justifiée par des données de température qui sont antérieures à 2017. Pourquoi la SEMVAL n a-t-elle pas utilisé des données plus récentes ? Pour nous, avant même sa réalisation, ce projet de retenue collinaire est entachée d'une forte incertitude quand on lit les derniers rapports du GIEC . Ceux-ci font état d'une accélération du réchauffement climatique. Les chiffres mêmes de la SEMVAL font d'ailleurs état d'une diminution de la fréquence des plages de température inférieure à - 3 degrés, permettant la production de neige de culture.

D'après les chiffres de la SEMVAL, on constate que la température est descendue en dessous de -3° pendant environ

- 875 heures en 2014-2015,
- 760 heures en 2015-2016,
- 640 heures en 2016-2017.

L'évolution négative est donc déjà parlante.

Ces informations sont corroborées par le fait que certaines stations ont été ces dernières années dans l'impossibilité de faire fonctionner leurs installations de neige de culture. Ainsi , pendant la saison 2018/2019, les canons à neige du Grand-Bornand ont fonctionné 48h!!!! (source : un employé des remontées mécaniques). Quelles sont les données de la SEMVAL et pourquoi ne sont-elles pas dans le dossier d'enquête publique ?

Est-il raisonnable qu'une structure semi-publique consacre des investissements aussi considérables alors que l'on est pas sûr que l'ouvrage pourra réellement être utilisé sur une longue période ?

- b) Le projet de retenue collinaire de la SEMVAL s'inscrit de manière évidente dans la continuation d'une politique touristique orienté vers le « tout ski » alors que tous les acteurs s'accordent pour dire que le tourisme « 4 saison », « multi-activités » où l'on skie quand il y a de la neige et où l'on passe sur d'autres activités quand la neige n'est plus présente est une stratégie bien meilleure (avec moins d'investissements) et plus durable (voir le document DOO du SCOT Maurienne).

En supposant que cette production de neige artificielle soit possible, le projet de la SEMVAL consistant à produire en grande quantité de la neige artificielle pour enneiger complètement des pistes comme celles de l'Armera va donc à rebours de ce qu'il faudrait faire.

D'autre part, est-il raisonnable de consacrer autant d'investissements pour faire skier des clients sur des bandes de neige au milieu de la montagne brune ? Ce n'est pas ce que vient rechercher la clientèle qui ne souhaite pas skier dans ces conditions. Cette question est totalement éludée.

Ce sujet est d'ailleurs conforme à la doctrine de l'État et du SRADDET sur le sujet : la neige de culture doit être une aide à l'exploitation à court terme et ne peut en aucun cas être une solution d'adaptation de l'activité des domaines skiable au changement climatique, en palliant l'absence de neige naturelle qu'elle doit seulement "compléter".

Pour nous, ce projet par sa vocation « tout ski » va donc à rebours de ce qu'il faudrait faire.

- c) Une verrue dans le paysage : Les dimensions de l'ouvrage parlent pour elles-mêmes. Ce projet par son positionnement en crête et avec des dimensions aussi imposantes (digues jusqu'à 12 mètres de haut) se verra depuis tous les points de vue de la région comme une vilaine excroissance. Est-ce vraiment nécessaire et compatible avec un tourisme authentique que le SCOT Maurienne définit comme un objectif dans son document DOO ?
- d) Energie nécessaire pour faire fonctionner la retenue collinaire.

Dans sa réponse à l'avis de l'AE, la SEMVAL évalue à 1 000 000 KWh l'énergie nécessaire pour faire fonctionner la retenue collinaire et à 2 100 000 KWh l'énergie totale nécessaire pour faire fonctionner les installations de production de neige de culture une fois le projet réalisé.

C'est absolument considérable !!!

Par comparaison, on peut donner quelques ordres de grandeur pour visualiser ce que cette énergie additionnelle représente. En France, un logement de taille moyenne consomme environ 2.700 kWh d'électricité par an (hors chauffage). C'est l'énergie nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble du logement : appareils de cuisine (four, frigo, plaques), éclairage, machine à laver, sèche-linge, télévision, ordinateur...

Dans le cas du projet de retenue collinaire du Crey du Quart, cela veut dire que ce nouveau projet représente une énergie supplémentaire annuelle équivalente à ce qui est consommé par 370 logements ( 1 000 000kwh divisé par 2700Kwh). Un foyer moyen étant composé de 4 personnes, cela veut dire que la station de Valmeinier, va consommer en plus avec ce projet l'énergie annuelle de 1500 personnes soit approximativement 3 fois sa population (la population de Valmeinier s'élève à 550 personnes). Est-ce raisonnable dans le contexte de

la lutte contre le réchauffement climatique où le but est rappelés de diviser par 5 les émissions de GES et donc, pour faire simple, de diminuer un peu du même ordre la consommation d'énergie ! Pour nous, prévoir une multiplication par 3 de cette consommation d'énergie dans le cadre du projet relève de l'inconscience ! Tôt ou tard, cet équipement de neige de culture ne pourra plus être utilisé car trop coûteux face aux objectifs d'économie d'énergie à atteindre dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

**3) Environnement:** En terme d'environnement, il est clair que le projet aura en effet un impact très négatif avec la disparition d'une zone humide,... un impact important sur la biodiversité (flore, faune,...) Voir l'avis défavorable du CSRPN dont les arguments scientifiques ont été élaborés par des spécialistes du domaine, sous l'autorité des services de l'état, et dont nous ne voyons pas l'intérêt de les répéter tant ils sont parlants. Il n'y a pas lieu de les mettre en doute et nous les reprenons intégralement à notre compte.

**En conclusion :** Sans vouloir nous opposer à tout projet de développement, nous sommes donc défavorables à ce méga projet.

Nous pensons que ce nouveau projet de grande retenue collinaire ne s'inscrit pas dans une politique de tourisme « 4 saisons » mais dans la continuité du développement « tout ski ». Nous n'acceptons plus l'argument du « laisser nous faire une dernière fois » un projet à rebours de ce qu'il faudrait faire, sous couvert de pouvoir financer la transition vers le nouveau modèle « 4 saisons » plus durable mais qui est toujours repoussé aux calendes grecques.

D'autre part, la qualification de projet d'intérêt public majeur (afin d'aller récupérer des subventions payées par la collectivité AURA) nous semble tout à fait scandaleuse. Si les mots ont un sens, cette qualification d'intérêt public majeur doit être retirée.

Nous pensons que toutes les solutions alternatives à ce projet n'ont pas été étudiées et notamment la collaboration avec la SEM Valloire avec son installation du lac de la Vieille. Celle-ci a certes rejeté toute coopération car elle veut probablement favoriser son projet d'extension du domaine skiable vers le pas des Griffes. Mais ce projet a été annulé pour l'instant en justice. Nous espérons donc qu'il ne se fera pas....Dans ce contexte, une coopération entre la SEMVAL et la SEM Valloire pourrait être réinitialisée en évitant ce qui ressemble à des égoïsmes de chapelle.

Rappelons que la doctrine de l'État et du SRADDET est que la neige de culture doit être une aide à l'exploitation à court terme en "complétant" ce qui viendrait à manquer, pas en enneigeant ex nihilo des pistes de bout en bout....Pour l'instant nous ne voyons pas les raisons techniques qui feraient que l'installation du lac de la Vieille ne pourrait pas être utilisée pour « compléter » l'enneigement défaillant coté de Valmeinier ou coté Valloire et garantir cette liaison entre les 2 stations dont nous comprenons l'intérêt stratégique. La SEM Valloire n'a-t-elle pas dit dans sa réponse qu'elle était prête à effectuer des optimisations une fois le projet de la SEMVAL engagé. Cela prouve bien qu'il n'y a pas de points techniques réhivitoires à cette coopération.

Pour toutes ces raisons et celles mentionnées plus haut et face à des bénéfices qui ne nous apparaissent pas primordiaux, notre association émet un avis négatif sur le projet de retenue du Crey du Quart.

Monsieur le commissaire enquêteur, ne laissez pas faire un projet anachronique aux conséquences globalement néfastes alors que d'autres solutions sont possibles. Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Régis de Poortere  
Président de l'association  
**Valloire Nature Et Avenir**

## Observation n°37

Déposée le 25 Août 2021 à 21:20

Par BALMAIN PIERRE

FERME DE L ETRAZ

73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

### Observation:

je suis favorable a la realisation de cet ouvrage d utilite agricole et pour les pistes de ski

---

## Observation n°38

Déposée le 28 Août 2021 à 22:35

Par hours Michel

Observation:

Bonsoir,

Contrairement aux avis précédents, je suis complètement contre ce nouveau projet qui ne tiens compte de rien.

L avenir de vos enfants ,parlons en.....

Aujourd'hui, la plupart ont des formats et des emplois ailleurs qu'à VALLOIRE.

Vue le développement de la station, il y aura toujours de la place pour les enfants du pays qui veulent rester.

Les emplois d'hiver sont pour la majorité tenus par des saisonniers qui viennent de très loin et très peu du département.

Voulez-vous vraiment un barrage qui posera des problèmes d'ici 10 ou 20 ans concernant sa réfection, ses défauts de structure et donc sa sécurité, sécurité pour les populations en aval.

Je pense aussi au désagrément des habitants et des tout rites pendant les travaux sans parler du coût énergétique.

Réveillez-vous, nous ne sommes plus aux années 70 prônant la pleine expansion au détriment de la planète.

Les temps changent, le temps aussi change.

Les cartes ont été brouillées. Il faut penser autrement.

J'ai skié cet hiver très spécial à Valloire.

J'ai été enchanté par l'ambiance dans la station et sur les pistes.

Les loueurs et autres commerces ont bien profités de cette situation.

C'est faux d'écrire que la saison n'a pas été bonne.

Ne vous basez pas sur des statistiques souvent faussées. Les statistiques ne font pas le bonheur des gens.

On peut remplir la station été comme hiver à 100% sans faire des investissements coûteux et détruisant la faune et la flore.

Pensez-y.....Pensez-y.....après il sera trop tard.

---

## Observation n°39

Déposée le 28 Août 2021 à 22:51

Par Talbot Marie-Christine

route de l'archaz

73450 Valloire

### Observation:

Je suis opposée à ce projet

L'impact de l'homme sur l'environnement vient d'être démontré par le rapport du GIEC 2021

(<https://www.lemonde.fr/blog/huet/2021/08/09/le-rapport-du-giec-en-18-graphiques/>).

Les stations de ski doivent s'adapter en réduisant leur impact sur l'eau et l'aménagement excessif des territoires naturels et il faudra en répondre devant les générations futures.

Le développement tel qu'il a été appliqué, sur le territoire alpin particulièrement fragile, auquel Valloire et Valménier appartient, doit s'arrêter.

De surcroît le projet de retenue collinaire du Crey du Quart , celui-ci met en jeu la sécurité des habitants et je suis donc défavorable à ce projet d'un modèle économique passéiste et à l'encontre de toutes les recommandations.

---

## Observation n°40

Déposée le 29 Août 2021 à 11:03

Par Anonyme

### Observation:

Ce projet d'un autre temps est un exemple typique de maladaptation au dérèglement climatique. Le dernier rapport du GIEC est sans équivoque : les activités humaines produisant des GES sont à l'origine du réchauffement.

Le mirage de l'industrie de l'or blanc a apporté le tourisme de masse, un fléau écologique, sur les territoires de montagne. Nos territoires ont depuis longtemps dépassé leur capacité de charge. Mais au lieu de se réveiller, d'agir pendant qu'il en est peut-être encore temps, on préfère se voiler la face. Les canons à neige ont besoin de retenues collinaires mais ils demandent aussi de reprofiler les paysages naturels, un travail accru de damage et une consommation d'énergie qui n'ira qu'en augmentant.

Et quoi pour financer tout cela ? Une augmentation du prix des forfaits ? Des nouveaux projets immobiliers ? La fuite en avant.

Un habitant de Thônes, Haute-Savoie

---

## Observation n°41

Déposée le 29 Août 2021 à 11:13

Par Gallay Elisabeth

Observation:

Contre ce projet.

Sachez vous réinventer autre qu'en faisant du tout ski. Cette belle époque de l'or blanc est terminée. Sachez prendre les bonnes décisions. Vos petits enfants vous remercieront

---

## Observation n°42

Déposée le 29 Août 2021 à 11:47

Par MAES Bernard

30 bis rue Fernand Lafaye

03300 Cusset

### Observation:

Il vaut mieux investir dès à présent dans un orientation "verte" de la station plutôt que de fragiliser l'écosystème et gaspiller des fonds en pure perte, si l'on se réfère à la trajectoire climatique inévitable. Ce projet mène à une .

C'est un peu comme l'histoire des digues en bord de mer. C'est un combat perdu d'avance.

Favorisons la vraie fréquentation sportive.

---

## Observation n°43

Déposée le 29 Août 2021 à 12:19

Par TALBOT Thierry

39, rue des Gobelins

76600 LE HAVRE

### Observation:

Je suis opposé à ce projet. Il est urgent de changer de modèle économique et d'amorcer une reconversion afin de préserver nos belles montagnes.

Il est temps de changer de logiciel :

la montagne n'est pas "un produit" mais un bien commun qui doit être protégé.

Le dernier rapport du GIEC fait état d'une accélération du réchauffement climatique. Il est donc indispensable d'abandonner la politique du "tout ski" car celle-ci entraîne un impact négatif sur la faune et la flore des montagnes et dégrade la beauté des paysages.

Quel plaisir de pouvoir randonner à Valloire dans une nature magnifique et préservée !

Le projet d'extension du domaine skiable vers l'Aiguille noire est obsolète et négatif pour le bien commun. Tous ces investissements dégraderont encore plus la montagne et vont dans le sens contraire d'une économie responsable et vertueuse.

---

## Observation n°44

Déposée le 29 Août 2021 à 15:02

Par Anonyme

Observation:

2021? Vous avez dit 2021?

Avec tout mon respect, vous avez du commettre une erreur de date, ce projet date clairement des années 1970.

En effet, 2021 n'appartient pas à cette époque insouciante où nous n'avions cure de nos actions sur l'environnement, où seul importait l'expansion à tout prix.

Ce temps est révolu. Les consciences se sont éveillées et l'avenir de Valloire ne repose plus désormais sur le ski mais bien sur sa nature préservée.

Nature que ce projet met sur la sellette.

Pourquoi ne pas prendre le pas des changements de mœurs et d'aspirations amorcés et à venir plutôt que promouvoir des travaux court-termistes pour un investissement déraisonnable ?

Bien à vous

Une amoureuxse de notre planète bleue

---

## Observation n°45

Déposée le 29 Août 2021 à 15:35

Par MARTIN Jean-Marie

Les choseaux ville

73450 VALLOIRE

### Observation:

Le développement durable et l'écologie sont des sujets bien trop compliqués pour souffrir d'approches dogmatiques.

Le ski bashing et le neige de culture bashing relèvent largement de dogmatismes et oublient que c'est l'activité touristique Du ski alpin qui a permis aux populations de Valloire et ValMeynier de continuer à vivre sur un territoire de 190 km².

Si nous devons et avons déjà largement amorcé une mutation 4 saisons à la fois pour tenir compte des évolutions climatiques et des attentes de nos clients, nous empêcher de maintenir l'activité ski alpin qui sera encore le moteur économique du territoire pour les 50 prochaines années Consisterait justement à nous empêcher de faire cette mutation.

Nous parlons concrètement d'une retenue colinéaire c'est-à-dire un lac sur un territoire de 190 km² dont outre les terrassements le seul impact sera de retarder légèrement le cycle de l'eau sans l'altérer la qualité de l'eau et peut-être même avec un impact favorable sur les débits des cours d'eau dans la vallée.

Cette retenue est essentielle Pour permettre à Valmeinier de maintenir grâce a la neige de culture la liaison ski aux pieds entre le domaine de Valloire et le domaine de Valmeinier, soit maintenir le cordon ombilical qui nous permet de coordonner et optimiser nos investissements touristiques, donc faire de l'écologie.

---

## Observation n°46

Déposée le 29 Août 2021 à 16:52

Par Caton Michel

### Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet, il est grand temps que nos décideurs consacrent tous les moyens pour protéger ce qui reste encore à protéger. Modifier la nature pour aller contre le réchauffement climatique est la preuve d'un aveuglement incroyable. A quoi serviront les canons à neige quand la température ne permettra pas de faire de la neige ?

N'autorisez pas ce projet court-termiste et encouragez les décideurs à tourner la page au plus vite pour un tourisme responsable et solidaire dans l'intérêt des locaux comme des touristes.

---

## Observation n°47

Déposée le 29 Août 2021 à 18:16

Par Raatz Hugo

Observation:

Pensons un peu développement économique de la vallée.

Le projet propose de dépenser 7.4 millions d'euros sur 3 ans, c'est significatif et cela ne laisse donc pas le droit à l'erreur.

Rappelons nous que Valloire (1430m) est une station plus de 200m au dessus de l'altitude moyenne des 115 stations des Alpes du Nord (1223m).

Selon les dernières prévisions 2021, la température augmentera de +5 degrés dans les 30 prochaines années. Soit près de 2 degrés par décennie. La neige se rarefiera donc, et des infrastructures bien plus massives devront être financées pour contrebalancer ce changement. Je ne connais aucun investisseur public ou privé qui soutiendrait un projet 7.4 millions dont l'impact est nul à 10 ans.

De plus, les chiffres sur lesquels reposent ce projet sont biaisés : l'année 2015-2016 est mise en avant. Il s'agit d'une année particulièrement chaude pour les mois de novembre et décembre ( <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2015/bilan-climatique-de-l-annee-2015> ). Le manque de recettes annoncé n'est donc en rien lié aux infrastructures existantes de Valloire-Valmeinier.

A court terme, une somme de 7.4 millions permettrait de couvrir des manques de recettes. En effet, le climat de 2015 pourrait se reproduire 9 fois et cette somme couvrirait les pertes ! Mais couvrir des pertes n'est pas un object. Investir, c'est penser retour sur investissement à moyen et long terme. Diversifier l'offre de la station avant les autres, valoriser le village, les accueils en période estivale ou mi-saison. Pour attirer, la station doit innover, pour innover il faut penser et investir différemment.

En aurez vous seulement le courage.

Montagnard, randonneur et skieur (si neige il y a).

---

## Observation n°48

Déposée le 29 Août 2021 à 19:09

Par Barboux Thierry

45 rue du mont charvin

74240 Thones

### Observation:

Projeter de skier sur de la neige artificielle c'est aller à l'encontre de la protection de l'environnement. Il va falloir apprendre à faire sans et arrêter de massacrer dame nature.

---

## Observation n°49

Déposée le 29 Août 2021 à 22:39

Par BAUDIN Sami

Les Mélèzes

73450 Valmeinier

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Permettez-moi de donner un avis plus que favorable à ce projet de retenue d'altitude.

En effet, en tant que moniteur de ski et président du Ski-club de Valmeinier, c'est d'abord un avantage « direct » que je vois en regardant ce projet. Le massif du Crey du quart est le cœur du domaine skiable Galibier Thabor et il est indispensable de pouvoir maintenir la liaison entre les deux domaines tout au long de la saison. Le retour station ski aux pieds à 1500 m d'altitude devient compliqué à maintenir sur la saison complète et serait bien heureux de trouver quelques enneigeurs en soutien de l'apport de neige naturelle.

Aussi, c'est en tant que conseiller municipal que je regarde ce projet. Les enjeux économiques de maintien du domaine commun Galibier-Thabor et l'importance de faire revenir nos skieurs jusqu'au village en ski me paraissent évident. C'est aussi le point de vue écologique qui m'intéresse. En effet le versant du Crey du quart coté Valmeinier et aujourd'hui une énorme forêt qui se densifie avec les années et qui s'auto détruit tant elle devient impénétrable. Le manque d'entretien de cette forêt est un sujet important pour l'écologie à Valmeinier et pour cela, quoi de mieux que l'installation du pastoralisme. La création d'une ferme serait même l'idéal mais pour cela, la seule ressource manquante est l'eau sur ce secteur. Une ressource indispensable qui serait bien plus facilement accessible si nous disposions d'une réserve sur la partie sommitale du versant.

Enfin, c'est en tant que jeune habitant Valmineux que j'aimerais m'exprimer. Nous l'avons vu cette année, malgré les efforts fait par les stations pour se diversifier c'est bien le ski qui donne du travail et à manger à toutes les familles qui vivent à Valmeinier. C'est aussi le ski qui financera tous les projets de diversification.

Cette retenue d'altitude est la suite du développement d'une station pour laquelle un grand nombre de personnes ont tout donné. De manière bien souvent désintéressée et dans le seul et unique but de pouvoir continuer à y vivre. Je suis né à Valmeinier et je ferai tout pour y rester mais pour cela je dois y travailler.

Monsieur le commissaire enquêteur, vous l'aurez compris, je crois en ce projet. Je crois en son utilité économique, en son utilité écologique et en son utilité publique.

C'est pourquoi je lui apporte tout mon soutien.

Sami BAUDIN,

Conseiller municipal,

Président du Ski-club Valmeinier.

---

## Observation n°50

Déposée le 30 Août 2021 à 08:31

Par Grange Christian

550 route du télégraphe

73450 VALLOIRE

### Observation:

Je suis favorable au projet de l'aménagement de la retenue d'altitude du Crey du Quart projeté par la Semval.

Cette retenue colinéaire permettra au domaine skiable Galibier- Thabor d'assurer une liaison du domaine skiable entre Valloire et Valmeinier par la mise en place d'enneigeurs.

Aujourd'hui une partie de cette liaison se trouve fragile en début et fin de saison,.

Cette retenue aura aussi un intérêt pour la saison d'été, en effet elle se situe sur un itinéraire de promenade en direction de Valmeinier et de Valloire sur un point de vue exceptionnel sur la vallée de la Maurienne.

l'agriculture pourra bénéficier de cette retenue, pour un alpagiste de Valloire qui à son troupeau sur les hauts du Crey du quart.

La situation ou cette retenue est projetée me semble tout à fait intégré pour ne pas nuire aux paysages naturel.

---

## Observation n°51

Déposée le 30 Août 2021 à 10:45

Par Fernon Clément

### Observation:

Je porte un avis défavorable au projet. De trop nombreuses inconnues et un objectif en ornière qui ne semble pas prendre la mesure des actions à mener pour le siècle à venir à Valloire.

---

## Observation n°52

Déposée le 30 Août 2021 à 13:49

Par Anonyme

### Observation:

Bonjour, ce projet situé sur une zone humide. Il aura de forts impacts sur la biodiversité in situ et le paysage. Les bénéfices attendus de cette retenue collinaire en production de neige via des canons semblent bien incertains compte tenu des températures observées cette dernière décennie et de la faible altitude du bas de piste de l'ARméra (piste pour laquelle le projet dédie la production de neige artificielle).

---

## Observation n°53

Déposée le 30 Août 2021 à 14:00

Par COLLOMBET ANNIE COPRESIDENTE

ASSOCIATION VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

73450 SAINT MICHEL DE MAURIENNE

### Observation:

Je dépose une contribution au nom de l'Association Vivre et Agir en Maurienne que vous trouverez en pièce jointe.

Notre avis défavorable porte sur la sécurité, la pérennité de la ressource en eau et les importantes atteintes à l'environnement.

1 document joint.

---

Villarbernon, le 30 août 2021

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association Vivre et Agir en Maurienne tient à vous faire part de son avis très défavorable à la construction de la retenue collinaire de VALMEINIER.

Nous constatons que l'enquête se déroule au mois d'août alors que, mis à part le personnel et les commerçants des 2 stations, beaucoup de gens (et notamment, les représentants des associations de protection de l'environnement) sont en vacances. N'y-at-il pas là une volonté de ne pas trop ébruiter le projet ?

Nous abordons le dossier avec circonspection car le dernier en date sur le domaine skiable de Valmeinier et qui concernait le télésiège de la Sandonière faisait apparaître une parfaite intégration paysagère. Or, une fois la construction réalisée, nous nous rendons compte que, depuis le chemin d'accès au Col des Marches (passage incontournable du Tour du Thabor) nous avons une "magnifique" vue sur la gare d'arrivée, une partie de la ligne et le terrassement des pistes.

D'autre part, la première justification de ce télésiège portée haut et fort par la Commune (voir la délibération annexée au dossier d'enquête) était d'aller chercher la neige plus haut (2740m) pour éviter de mettre en place de l'enneigement artificiel. Or, que trouvons-nous dans le dossier étudié aujourd'hui ? Un enneigement artificiel sur toute la station y compris les pistes des Carlines et des Rhodos (pistes créées par le Télésiège de la Sandonière). Cela alimente des doutes quant au but avéré de la construction de cette retenue. En réalité, elle ne sert pas seulement à sécuriser, comme certains veulent bien le croire, la liaison Valmeinier-Valloire mais à généraliser sur toute la station un enneigement artificiel qui, au départ, devait être un enneigement complémentaire, et qui devient désormais un enneigement de base tendant à se substituer à l'enneigement naturel. En témoignent les canons à neige tournant à plein régime dès les premières fenêtres de froid de novembre, sans même qu'on attende de savoir s'il y aura de la neige naturelle ou pas. La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a demandé à juste titre, à ce que l'étude recouvre, au-delà de la construction de la retenue, toute la surface impactée par ce projet. Ainsi, pouvons-nous nous rendre compte qu'il ne s'agit pas seulement d'enneiger quelques pistes du bas de la station mais d'étendre le réseau neige à toutes les altitudes. Ces travaux vont certainement engendrer d'autres terrassements importants, sans qu'il soit besoin de procéder à une nouvelle enquête publique. Les terrassements nécessaires à l'enfouissement des réseaux se feront sans nouvelle demande d'autorisation spécifique car les pistes sont existantes et les servitudes ont été établies lors de leur création. Cela n'empêchera pas de générer des dégâts environnementaux supplémentaires.

La sincérité des dossiers mis à l'enquête publique étant sujette à caution, se pose une question fondamentale liée à la sécurité.

A l'aval immédiat de cette retenue sommitale côté Valmeinier, il existe de nombreux villages avec des habitants permanents, des résidences secondaires, des locations touristiques, des centres de vacances et la route d'accès à la station.

Malgré les affirmations rassurantes contenues dans le dossier, nous avons des doutes quand à la gestion d'une crise majeure (séisme, pluies torrentielles etc...).

Ce versant pose des problèmes quant à sa stabilité (voir les pompes au Centre de Montagne l'Arméra et le radié exigé sur une construction proche du ruisseau de Plan Palais). Le lit du ruisseau de Plan Palais est-il adapté pour recevoir une vague importante, en particulier au droit du Pont sur le CD 1015, où au printemps le torrent atteint déjà quasiment le tablier de ce pont ?

Une seconde question nous semble importante : la pérennité de la ressource en eau de cette retenue, une fois construite. En effet, contrairement à la retenue du Lac de la Vieille sur Valloire, il n'y a pas d'arrivée d'eau naturelle. Les 300 000 m<sup>3</sup> d'eau censés alimenter les 3 retenues collinaires (20 000, 49 000 et 139 000 m<sup>3</sup>) proviennent essentiellement d'une convention de fourniture avec EDF (gestionnaire des concessions de la Neuvache et de Bissorte). Cette eau originellement destinée à alimenter Bissorte et accessoirement pour partie la centrale de la Neuvache est "détournée" pour remplir les retenues collinaires de Valmeinier. Il nous semble que ces conventions stipulent qu'en cas de manque d'eau, priorité sera toujours donnée à EDF pour la fabrication de l'électricité. Cela risque vite de poser un problème compte-tenu de la fonte des glaciers et de la diminution du manteau neigeux naturel. Le stockage dans des retenues collinaires en détruisant des zones humides (zones naturellement destinées au stockage de l'eau) représente un danger que personne n'a vraiment pris le temps d'étudier. Ce projet de retenue de 139 000 m<sup>3</sup> ne serait-il pas complètement disproportionné ?

Sur les atteintes environnementales proprement dites, nous nous étonnons que malgré les recommandations de la COP 21 et le très récent rapport du GIEC, les instances étatiques continuent d'autoriser de tels projets.

Malgré l'avis défavorable du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel Auvergne Rhone-Alpes et l'avis plus que mitigé de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (qu'il faut prendre le temps d'étudier en détail), les mesures de compensation promises suffisent à rassurer tout le monde sauf nous. Nous savons qu'il est illusoire de déplacer des zones humides, la compensation 2 fois ½ la surface ne sert à rien si la "greffe" ne prend pas. De même, on ne déplace pas impunément, on ne dérange pas des animaux, des insectes, des papillons sans conséquence.

Or, il est quand même question de destruction de nombreuses espèces dont certaines protégées, de la transformation, de tout un site pour un projet qui ne s'inscrit pas dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il est juste la conséquence de la volonté farouche inavouée des stations de sports d'hiver de continuer comme avant et de péréniser à tout prix (financier, environnemental...) l'activité ski.

Avec le raisonnement qui consiste à dire "que le tout ski, c'est fini, mais sans le ski, tout est fini", l'argent, y compris l'argent public (Région, Département...) va toujours vers le ski pour soi-disant financer par "ruissellement" ??? des activités 4 saisons : fonctionnement des remontées mécaniques l'été, construction de luges d'été, piscines, toutes activités consommatrices d'eau, d'énergie qui contribuent à l'artificialisation des sols.

En résumé, une perte de chiffres d'affaires évaluée à 750 000 € annuelle, justifie-t-elle la destruction de nombreuses espèces dont certaines protégées, l'arasement de la partie d'une crête, la destruction de zones humides, la déstabilisation du fonctionnement hydrique du bassin versant, une consommation énergétique très importante et les incidences non mesurées de la généralisation de la couverture de la station en neige de culture ?

Ne serait-il pas temps de réfléchir "à réduire la voilure" ?

Alors qu'il suffirait de valoriser l'espace montagnard, déjà largement suffisamment impacté par l'industrie du ski, d'apprendre à nos visiteurs doucement, tout doucement à skier quand il y a de la neige naturelle et à faire autre chose s'il n'y en a pas.

L'économie du ski stagne et le manque de neige qui ne fait que s'aggraver, conjugué à la désaffection croissante des jeunes générations pour cette activité, font que progressivement, cette activité décroît.

Des solutions alternatives sont pourtant possibles : randonnée à peaux de phoque, raquettes, repérage des traces d'animaux, et pour les autres saisons, VTT sur les pistes existantes, parapente, escalade, safari photo, découverte de la faune et de la flore, des zones humides, du ciel et de la vie nocturne, médecines douces, yoga, qi cong...

Plus les alternatives seront mises en oeuvre rapidement, plus la transition vers une économie diversifiée se fera en douceur dans de bonnes conditions.

En conclusion, nous souhaitons que ce projet, illusoire solution du passé, ne soit pas autorisé et que Valmeinier s'engage résolument vers des solutions d'avenir qui respectent un environnement essentiel à la vie.

Annie Collombet ,Coprésidente de Vivre et Agir en Maurienne

## Observation n°54

Déposée le 30 Août 2021 à 14:30

Par Agnellet jacques

### Observation:

Dans le contexte actuel de changement climatique tous projet de retenue collinaire pour de la neige à canon est d'un autre temps. le budget important pour de l'éphémère est sans nul doute à orienter vers une nouvelle manière de repenser la montagne et un nouveau tourisme respectueux des espaces et de ceux qui y vivent.

il n'est pas envisageable de cautionner de tel projet

---

## Observation n°55 (Email)

Déposée le 30 Août 2021 à 09:37

Par FNE Savoie

Observation:

Bonjour,

veuillez trouver ci-joint l'avis de FNE Savoie pour l'enquête publique en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

--

logo FNE Savoie <<https://www.fne-aura.org/savoie/>>

France Nature Environnement > Savoie

savoie@fne-aura.org <<mailto:savoie@fne-aura.org>>

04.79.85.31.79

26 passage Sébastien Charléty - 73000 CHAMBERY

[www.fne-aura.org/savoie](https://www.fne-aura.org/savoie) <<https://www.fne-aura.org/savoie/>>

Twitter <[https://twitter.com/fne\\_aura](https://twitter.com/fne_aura)>Facebook

<<https://www.facebook.com/pages/Frapna-Savoie/733259560026913?ref=hl>>

1 document joint.

---

**COMMUNES DE VALMEINIER ET DE VALLOIRE  
AMÉNAGEMENT DE LA RETENUE D'ALTITUDE DU CREY DU QUART**

**ENQUÊTE PUBLIQUE DU 28/07 AU 30/08/2021**

**AVIS DE FNE SAVOIE**

L'avis de l'Association FNE Savoie est défavorable pour les raisons suivantes.

FNE Savoie reprend les raisons de l'avis défavorable donné le 26/08/2021 par l'Association Valloire Nature Et Avenir (VNEA), qui sont les suivantes :

- RISQUES apportés par les digues de la retenue sommitale à plus de 2000m d'altitude, la digue atteindrait 12 m de hauteur ;
- Aménagement pensé pour le "TOUT SKI" alors que l'évolution constatée du climat en montagne n'est pas favorable à la production de neige artificielle et surtout à l'enneigement naturel ;
- ATTEINTE à L'ENVIRONNEMENT : destruction d'une zone humide ce que rappelle aussi le CSRPN en donnant un avis défavorable au projet.

En outre, compte tenu des incertitudes sur le climat que VNEA souligne dans l'avis du 26/08/2021, il est nécessaire d'envisager la réversibilité d'un équipement chiffré à 7,34 millions d'euros. Et cette réversibilité n'est pas envisagée. Ne faut-il pas prévoir dès à présent une provision bancaire pour remettre les lieux en l'état initial si la retenue devient sans intérêt ?

Enfin l'atteinte au paysage causée par des digues atteignant 12m de haut et situées en crête, est forte alors que les grands paysages de montagne sont un atout reconnu de la Maurienne, ce que rappelle le SCOT.

Pour les raisons ainsi évoquées **FNE Savoie émet un avis défavorable au projet de la retenue d'altitude du Crey du Quart.**

Chambéry, le 30/08/2021

Pour FNE Savoie,  
André Collas,  
Administrateur.



**France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**

## Observation n°56

Déposée le 30 Août 2021 à 17:26

Par charrier sylvia

Ours Blanc

73450 Valmeinier

### Observation:

Je tenais à vous faire part de mon avis plus que favorable pour ce projet d'aménagement de la retenue d'altitude.

Il sera de bon augure pour la station de Valmeinier, à toute saison. Ce bassin permettra d'anticiper les besoins en eau pour le pastoralisme et d'améliorer l'enneigement sur ce secteur.

En effet, cela facilitera l'accès à la piste Grapil aux nombreuses classes de neige et permettra d'optimiser la liaison entre Valmeinier et Valloire de décembre à fin avril ou pour les périodes les moins enneigées.

Nous avons remarqué ces derniers hivers l'importance du ski pour l'économie de nos stations et villages et par conséquent celle de notre vallée...

Sylvia Charrier

Monitrice de ski

Loueur de meublé

---

## Observation n°57

Déposée le 30 Août 2021 à 20:37  
Par NORAZ MARTINE ET NOEL  
Rioubéroux  
73450 VALMEINIER

### Observation:

Nous donnons un avis très défavorable à la construction de cette retenue sommitale.

Propriétaires de la maison à Rioubéroux et des terrains longeant le ruisseau de Plan Palais à l'aval du pont "des Roches", nous avons de sérieux doutes quant à la sécurité d'une telle installation (139 000 m3 avec une digue de 11 m de haut créée de toutes pièces et qui plus est en crête). En l'état actuel, le lit du ruisseau de Plan Palais n'est certainement pas en mesure de supporter une très grosse arrivée d'eau.

Certaines années au printemps, malgré le captage en amont réalisé par EDF, l'eau atteint presque le tablier du pont. Que se passera-t-il si la digue cède emportant le captage et les arbres nombreux le long du lit du ruisseau ?

Sur ce versant, sont concernés par ce danger des résidences principales et secondaires, des centres de vacances. Sous le pont enjambant le ruisseau de Plan Palais, sur le CD 1015 (route d'accès à la station) passent tous les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité alimentant les villages.

La surveillance dont il est question à plusieurs endroits dans le tout petit dossier lié à la sécurité n'empêchera pas la vague de déferler et de tout emporter sur son passage.

Des événements récents liés au dérèglement climatique nous montrent que de telles catastrophes peuvent se produire y compris chez nous (voir Vallée de la Vésubie)

La sécurisation de la liaison avec Valloire par l'enneigement du bas de l'Arméra et du Grapil nécessite-t-il une construction aussi disproportionnée. A moins qu'il ne s'agisse de pouvoir, quoiqu'il en coûte (financièrement, environnementalement et humainement), d'enneiger artificiellement tout le domaine skiable de la station. Mais cela a-t-il encore du sens ?

---

## Observation n°58

Déposée le 30 Août 2021 à 21:36

Par Ernoult Xavier

71 route de La Patton

74220 La Clusaz

### Observation:

Etant moniteur de ski , je connais Valloire et d'autres stations de ski. c'est pour ça que je me permets de mettre des observations car l'aménagement de la montagne concernent tout le monde.

Comment penser qu'en enneigeant toujours plus de pistes et situées de plus à haute altitude, on pense sauver un modèle économique qui va transformer les Alpes en un immense parc d'attraction?

Toutes ces structures demandent de plus en plus de terrassement , fragilisant la flore , la faune .

On ne peut pas se donner bonne conscience,

en gardant que des petites zones humides,

en préservant que sur une petite surface la flore,

en bousculant les habitudes des animaux . Les Alpes ne sont pas un jardin botanique .

La neige de culture existante permet déjà de débiter les saison s' il fait assez froid pour les pistes basses.

Mais l'eau ne doit être confisquée en amont. L'industrie du ski est de plus en polluante sachons

être sobre . Développons harmonieusement nos stations en respectant la nature que les gens qui viennent en montagnes puissent en profiter encore longtemps.

Je tiens aussi à dire que l'on ne peut pas exclure une rupture de digues même si le risque est minime.

Je pense que dans un contexte prouvé de réchauffement climatique il ne faut pas y contribuer en faisant des sports d'hiver une industrie énergivore.

---